

Compte rendu de la conférence téléphonique du 26 mars à 16 heures avec le Directeur Général.

Au cours des échanges du jour, les points suivants ont été successivement abordés :

Protection des agents :

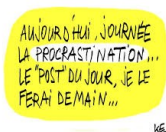
Un marché ministériel de fourniture de masques et de gel hydroalcoolique a été passé. Les premières livraisons dans les directions locales chargées d'en assurer la répartition sont annoncées pour la semaine prochaine.

En bénéficieront en priorité les agents des trésoreries hospitalières, les services ayant vocation à assurer des accueils sur rendez-vous et les services d'édition qui assurent l'impression des DPR.

La pose de vitres en plexiglas avec hygiaphone dans les locaux destinés à la réception du public est en cours, tant pour les services actuellement concernés que pour ceux qui pourraient être amenés à l'être ultérieurement.



Campagne IR :



Toujours pas de décision formelle de report à ce stade mais l'envoi massif de courriels aux contribuables, pour leur indiquer l'ouverture de la télédéclaration, est différé.

Nettoyage des locaux :

Recherches continues de solutions y compris en abandonnant des prestataires s'étant révélés défaillants pour en rechercher d'autres plus opérationnels.



Publicité foncière :

La communication du DG hier sur Ulysse, pas toujours bien comprise, a provoqué dans certains endroits le retour massif des collègues sur leur site, des chefs de service considérant qu'il fallait tout rouvrir. Après un échange tendu lié notamment à une situation particulière au centre des finances publiques de Montargis (45), le DG a répondu favorablement à notre demande d'une nouvelle communication. Seules les missions suivantes sont nécessaires en la période : premier enregistrement et comptabilisation pour avoir une date fiable, réponse aux notaires sur les situations hypothécaires. Pour F.O.-DGFIP, le nombre de transactions immobilières du moment ne peut justifier de mobiliser plus d'agents qu'il n'en faut et nous l'avons indiqué au DG.

Position statutaire des agents :

F.O.-DGFIP a demandé une clarification de la situation des personnels placés en ASA auxquels il est finalement demandé de travailler depuis chez eux en mode dégradé avec leur matériel personnel et dont la ligne téléphonique professionnelle a été basculée sur leur téléphone portable. Ils seront placés en télétravail.

Restauration :



La solution des plateaux-repas mise en œuvre dans certains départements semble compliquée à installer partout. À notre demande, l'administration réfléchit à une indemnisation sur la base des frais de missions, ce qui serait somme toute le plus simple (penser à garder les factures).

ENFiP :

L'Administration n'est toujours pas en mesure de se prononcer sur la fin de scolarité des actuels stagiaires et le début des prochaines promotions. L'inconnue à ce stade réside dans la durée du confinement.

Nouvelles consignes en matière de quatorzaine

Dans l'attente de la circulaire DGAFP promise par le ministre DUSSOPT, la DGFIP met en place les modalités suivantes. Un agent placé en quatorzaine, n'ayant pas développé le virus et ne présentant aucun symptôme, rejoint son poste de travail s'il y a lieu à l'issue de la période.

En revanche, s'il y a le moindre doute à son sujet, il reste chez lui.

Enfin, notre administration procède dans les départements, en lien avec les préfets, au recensement des possibilités de gardes d'enfants pour les personnels en ASA pour ce motif. Ainsi, sur le modèle de ce qui est pratiqué pour les enfants des soignants, des forces de police et de gendarmerie et de la pénitencière, la DGFIP demanderait pour ses propres agents le « bénéfice » (sic) de ces dispositions. Dans la mesure où depuis le début de cette crise, les « sachants » nous expliquent que les enfants constituent d'importants vecteurs du virus et que les écoles sont fermées précisément pour cette raison, le Syndicat a exprimé de vives réserves.

La prochaine conférence est prévue lundi 30 mars à 16 h 30.

Meilleurs sentiments syndicalistes,
Hélène FAUVEL
Secrétaire Générale

Le coût de votre adhésion dépend de votre indice
Elle est déductible à hauteur de 66% de votre déclaration d'impôts sur le revenu

M – Mme – Melle* Nom..... - Prénom.....

Courriel (Professionnel ou/et Personnel)..... - Poste d'affectation

Tel (facultatif) :



Je souhaite adhérer à F.O.-DGFIP *

Oui - Non

Je m'abonne à la lettre d'information*

Oui - Non

* Rayer la mention inutile